

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Bloc n°1 : Définir un projet d'architecture intérieure responsable			
A1.1. Etude de la faisabilité du projet d'architecture intérieure	<p>C1.1.1. Analyser les attentes du maître d'ouvrage en matière d'agencement et d'aménagement intérieur, en rencontrant et en échangeant avec le commanditaire et en validant l'enveloppe budgétaire allouée, afin de comprendre le besoin et en évaluer la cohérence financière.</p> <p>C1.1.2. Etudier la faisabilité technique du projet d'architecture intérieure, en visitant le lieu et en prenant connaissance des contraintes techniques et des volumes alloués au projet, afin de mettre en perspective les attentes du maître d'ouvrage avec les contraintes structurelles, environnementales, d'accessibilité et réglementaires du lieu.</p>	<p><u>E1.1/E1.2 - Mise en situation professionnelle :</u></p> <p>ELABORATION DU CAHIER DES CHARGES DE PROJET D'ARCHITECTURE INTERIEURE</p> <p>Dans le cadre d'une mise en situation professionnelle, le candidat élabore le cahier des charges d'un projet d'architecture Intérieure, réel ou fictif, à partir d'un dossier mis à sa disposition. Ce dernier comprend une présentation détaillée :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Du commanditaire : persona, projet, budget estimatif, ... • Du lieu du projet : photos, vidéo, plan... <p>Il rend compte de sa réflexion dans un dossier de synthèse comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une analyse des attentes et des objectifs du commanditaire • L'étude de faisabilité technique • Des esquisses d'intention et de prévisualisation • Le séquençage des étapes de réalisation du projet. <p>Le candidat présente son dossier lors d'une soutenance orale réalisée devant un jury composé d'intervenants et de professionnels du secteur.</p>	<p>Les attentes et objectifs du maître d'ouvrage quant au projet d'aménagement intérieur sont compris et synthétisés en cohérence avec l'enveloppe budgétaire allouée.</p> <p>L'environnement normatif et réglementaire applicable au projet est identifié eu égard à ses caractéristiques : locaux à usage privé, établissement destiné à accueillir du public, monument historique...</p> <p>L'étude de faisabilité est formalisée. Elle comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une synthèse des éléments techniques du lieu, • Les contraintes structurelles, réglementaires, environnementales et d'accessibilités. <p>La faisabilité technique du projet est démontrée eu égard aux contraintes identifiées.</p>
A1.2. Elaboration du cahier des charges du projet d'architecture intérieure	<p>C1.2.1. Esquisser un projet d'architecture intérieure, en réalisant des croquis de prévisualisation tenant compte des contraintes identifiées pour illustrer la réalisation du projet d'aménagement et/ou d'agencement intérieur.</p>	<p>Le candidat présente son dossier lors d'une soutenance orale réalisée devant un jury composé d'intervenants et de professionnels du secteur.</p>	<p>Des esquisses d'intention sont réalisées en cohérence avec les attentes du client : elles sont le fruit d'une réflexion plastique et d'ambiance.</p>

	<p>C1.2.2. Valider la méthodologie de réalisation du projet d'architecture intérieure auprès du maître d'ouvrage, en présentant le cahier des charges et en détaillant les solutions d'agencement et/ou d'aménagement envisagées afin de clôturer la phase de cadrage et lancer la conception de l'avant-projet sommaire (APS).</p>		<p>Le cahier des charges du projet est formalisé. Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un rappel des objectifs et attentes du commanditaire, • Un descriptif des solutions d'aménagement et d'agencement envisagées en réponse aux contraintes techniques, environnementales, d'accessibilité et réglementaires identifiées, • Une présentation des différentes étapes de réalisation du projet.
<p>Bloc n°2 : Concevoir un avant-projet sommaire d'architecture intérieure responsable (APS)</p>			
<p>A2.1. Préparation de l'Avant-Projet Sommaire (APS) en Architecture Intérieure d'un point de vue créatif et technique</p>	<p>C2.1.1. Elaborer un concept créatif et inclusif en matière d'aménagement et d'agencement d'espace, en traduisant les attentes du maître d'ouvrage sous forme d'esquisses manuelles, pour présenter une vision détaillée, illustrée et projetée de l'aménagement proposé au commanditaire.</p>	<p><u>E2.1/E2.2 - Mise en situation professionnelle</u> :</p> <p style="text-align: center;">REALISATION D'UN DOSSIER DE CONCEPTION D'AVANT PROJET SOMMAIRE EN ARCHITECTURE INTERIEURE</p> <p>Dans le cadre d'une mise en situation professionnelle relative à un projet d'architecture intérieure, réel ou fictif, et à partir d'un cahier des charges mis à sa disposition, le candidat conçoit un dossier d'avant-projet sommaire en architecture intérieure, en lien avec le projet du commanditaire.</p> <p>Il élabore un concept créatif d'aménagement de l'espace via des esquisses, des plans, des coupes/perspectives, des maquettes et en</p>	<p>L'esquisse réalisée répond aux exigences du commanditaire.</p> <p>Les techniques de dessin manuel sont maîtrisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Croquis rapides, • Expérimentations plastiques • Perspectives, • Points de fuite, • Espaces traitant des oppositions : positifs et négatifs, • Rendu des textures, • Tracé des ombres... <p>Des plans, coupes, élévations représentations perspectives ou maquettes sont réalisés en réponse au cahier des charges du projet.</p> <p>Ils sont originaux et présentent des qualités esthétiques harmonieuses.</p> <p>Les contraintes techniques en termes d'agencement et d'accessibilité sont</p>
	<p>C2.1.2. Produire des plans, des coupes et des perspectives détaillés de l'espace à aménager, en réalisant des maquettes print et manuelles qui prennent en compte les contraintes techniques et d'accessibilité du lieu, afin de préciser l'organisation de l'espace et les éléments d'aménagement choisis.</p>		

		<p>utilisant des logiciels de modélisation 2D/3D. Il propose des solutions de matériaux en phase avec les attentes du commanditaire.</p> <p>Il détermine le budget et les temporalités du projet via un plan d'action détaillé.</p>	<p>prises en compte eu égard à la finalité du projet (habitation individuelle, établissement habilité à recevoir du public...)</p>
	<p>C2.1.3. Sélectionner des matériaux écoresponsables en concertation avec le maître d'ouvrage, en privilégiant des produits à faible empreinte carbone, des fournisseurs aux pratiques éthiques, et en veillant au respect des normes sociales et environnementales applicables afin de réaliser le projet d'architecture intérieure.</p>	<p>Il rend compte de son dossier d'avant-projet sommaire lors d'une soutenance orale réalisée auprès d'un jury d'intervenants et de professionnels du secteur, afin de valider la proposition finale retenue.</p>	<p>Le choix des matériaux et des équipements est arrêté en concertation avec le maître d'ouvrage. Les matériaux écoconçus sont privilégiés. Les engagements des fournisseurs en matière d'éthique, de production et de responsabilité sociale et sociétale sont vérifiés. Les normes environnementales applicables au projet sont prises en compte.</p>
<p>A2.2. Formalisation et validation de l'Avant-Projet Sommaire (APS) selon un planning et un budget défini</p>	<p>C2.1.4. Modéliser le concept d'aménagement envisagé en 3D, en intégrant les esquisses et les plans réalisés dans des logiciels de conception assistée par ordinateur et en veillant au respect des normes d'accessibilité, afin de matérialiser le projet d'aménagement intérieur et faciliter la prise de décision du commanditaire.</p> <p>C2.2.1. Séquencer la mise en œuvre du projet d'architecture intérieure en définissant les différentes étapes de sa production par la mobilisation de toutes les ressources nécessaires (matérielles, humaines et financières), afin de garantir la qualité et la livraison du projet dans les délais impartis.</p>	<p>Les esquisses et les plans sont modélisés en 3D via des logiciels CAO/DAO en cohérence avec le cahier des charges élaboré : ils sont compilés dans un dossier à destination du client et classés de manière à faciliter son choix.</p> <p>Le plan d'action est formalisé. Il est détaillé et comprend l'APS et la mise en œuvre du chantier.</p> <p>Tous les moyens nécessaires sont affectés au projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prestataires externes • Moyens techniques, • Moyens matériels, • Moyens financiers, • etc. <p>Les différentes phases du projet délimitées tiennent compte de l'échéance de livraison du chantier et de la disponibilité des ressources.</p>	

	<p>C2.2.2. Elaborer le budget du projet d'architecture intérieure, en procédant à l'allocation des ressources financières et en ventilant les dépenses prévisionnelles afin de garantir l'équilibre financier du projet.</p>		<p>Le budget du projet est élaboré :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il est conçu selon les règles économiques en vigueur, • Il prend en compte l'ensemble des dépenses à engager et les financements disponibles. • Les différentes phases de réalisation sont prises en compte.
	<p>C2.2.3. Défendre une proposition finale d'avant-projet sommaire adaptée, en présentant au commanditaire un dossier intégrant l'ensemble des contraintes organisationnelles et budgétaires, afin de valider le projet auprès du commanditaire et lancer la mise en œuvre du projet d'architecture intérieure.</p>		<p>L'Avant-Projet Sommaire est formalisé dans le respect de l'enveloppe budgétaire allouée :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il répond aux attentes du commanditaire. • Le dossier de mise en production inhérent au projet est constitué et annexé à l'APS.
<p>Bloc n°3 : Mettre en œuvre un projet d'Architecture Intérieure responsable</p>			
<p>A3.1. Réalisation du dossier de consultation des entreprises (DCE) pour validation des prestataires</p>	<p>C3.1.1. Organiser les procédures d'appels d'offres publics ou privés, en rédigeant sur le dossier de consultation des entreprises en tenant compte des contraintes d'accessibilité, techniques, budgétaires et du planning déterminé, afin de sélectionner les prestataires qui seront chargés de réaliser les travaux.</p>	<p><u>E3.1/E3.2/E3.3 - Projet professionnel :</u></p> <p style="text-align: center;">DOSSIER D'ACTIVITES</p> <p>A partir de son expérience professionnelle, et sur la base d'un projet d'architecture intérieure et de son cahier des charges fourni en amont, le candidat rédige un rapport d'activités présentant les différentes missions qu'il aura eu à gérer dans le cadre de la maîtrise d'œuvre d'un projet d'Architecture Intérieure.</p> <p>Le rapport d'activité détaille :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une réalisation de dossier de consultation des entreprises : appels d'offres et validation des prestataires 	<p>Le dossier de consultation des entreprises est formalisé en cohérence avec les orientations fixées par l'APS : acte d'engagement, règlement de la consultation, cahiers des clauses administratives, cahier des clauses techniques et budgétaires particulières, planning...</p> <p>Les réponses reçues sont analysées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les références et les pratiques des prestataires sont vérifiées, • Les tarifs proposés sont négociés et optimisés. <p>Les marchés de travaux sont signés : les partenaires aux pratiques</p>
	<p>C3.1.2. Conseiller le maître d'ouvrage dans la sélection des prestataires et entreprises de travaux, en mettant à profit son savoir-faire technique et ses connaissances du secteur, en analysant leurs pratiques professionnelles et sociales, afin de privilégier des partenaires éthiques et responsables.</p>		

		<ul style="list-style-type: none"> • Un pilotage de chantier : coordination des prestataires, contrôle des travaux, respect des délais et des budgets • Une réception de travaux : contrôle final, levée des réserves, livraison de chantier finalisé 	<p>professionnelles éthiques et responsables sont privilégiés.</p>
<p>A3.2. Pilotage, suivi et coordination opérationnelle inclusive de la réalisation des travaux sur le chantier</p>	<p>C3.2.1. Piloter la production et la réalisation des travaux d'agencement sur le chantier, en coordonnant de manière agile et inclusive les activités des différents prestataires et en veillant au respect des règles de sécurité des biens et des personnes, afin de répondre à la commande et respecter les échéances fixées.</p>	<p>Le candidat rend compte de ses missions dans son rapport d'activité qui sera analysé par un jury d'intervenants et de professionnels du secteur.</p>	<p>Le management est agile, participatif et inclusif. Des ordres de services sont transmis : planning de chantier séquencé, fiches techniques, etc. et la répartition des tâches tient compte des qualifications, et des compétences des prestataires. La sécurité des biens et des personnes est assurée. Les échéances fixées sont respectées.</p>
	<p>C3.2.2. Contrôler la qualité et l'accessibilité des aménagements intérieurs, en assurant le suivi opérationnel des ouvrages en cours de réalisation et en organisant des réunions de chantiers régulières, pour garantir l'avancée des travaux conformément à la demande du commanditaire.</p>		<p>Le calendrier de production intègre des visites sur site, dédiées au contrôle des normes qualité et d'accessibilité tout au long de la période de réalisation. Les résultats de ces contrôles de conformité sont formalisés. Si nécessaire, des mesures correctives sont appliquées pour assurer l'accessibilité des aménagements intérieurs.</p>
<p>A3.3. Réception des travaux pour la finalisation de chantier</p>	<p>C3.3.1. Contrôler la réception finale du chantier, en réalisant une visite de chantier et en levant les réserves éventuelles, afin de garantir la qualité des ouvrages exécutés et le respect de la demande du commanditaire.</p>		<p>Une visite de fin de chantier est planifiée en amont de la livraison au client. Le compte-rendu de réception de chantier est élaboré : toutes les réserves ont été levées.</p>
	<p>C3.3.2. Livrer le projet d'architecture intérieure au commanditaire, en établissant un procès-verbal de réception validé par le commanditaire, les prestataires et l'architecte d'intérieur, pour garantir au maître d'ouvrage une livraison du projet conforme au cahier des charges.</p>		<p>Le procès-verbal est établi selon les règles juridiques en vigueur : il est validé et signé par toutes les parties.</p>

Bloc n°4 : Développer une offre de services responsable en Architecture Intérieure		
<p>A4.1. Identification des opportunités de développement commercial en Architecture Intérieure</p>	<p>C4.1.1. Organiser la veille artistique, créative, technique et règlementaire, dans un cadre éthique, inclusif et durable du secteur de l'Architecture Intérieure, en sélectionnant des sources d'informations fiables et en déployant un dispositif structuré de recherche, pour anticiper les évolutions du secteur et maîtriser l'environnement applicable à l'aménagement d'espace intérieur.</p>	<p><u>E4.1/E4.2/E4.3 – Grand Oral professionnel</u> :</p> <p style="text-align: center;">DOSSIER D'OFFRE DE SERVICES EN ARCHITECTURE D'INTERIEUR</p> <p>A partir d'une situation professionnelle réelle ou fictive, le candidat défend, lors d'un oral, une réflexion formalisée sous forme de dossier, mettant en avant une offre de services en architecture intérieure. Cette réflexion vise à mettre en perspective les compétences professionnelles acquises avec l'environnement économique et social dans lequel le candidat évolue.</p> <p>Ce dossier d'offre de services identifie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une veille stratégique du secteur de l'architecture d'intérieur et les opportunités de développement commercial mises en évidence, • Une stratégie de communication commerciale en lien avec les projets de développement de la structure et les opportunités sectorielles identifiées, • Un budget de fonctionnement correspondant, • Le processus de création juridique de l'activité d'architecture intérieure, et les supports de contractualisation avec les commanditaires.
	<p>C4.1.2. Positionner son offre de services sur le marché de l'architecture intérieure, en définissant les orientations stratégiques, durables et éthiques des prestations de services qui tiennent compte de l'identification des opportunités sectorielles et des besoins des commanditaires sur le marché, afin d'élaborer le processus de commercialisation de l'offre.</p>	
<p>A4.2. Communication de l'offre de services en Architecture Intérieure</p>	<p>C4.2.1. Structurer la mise en place de l'offre de services commerciale en architecture intérieure, en réalisant les déclarations de création des statuts juridiques de l'entreprise et un budget de fonctionnement, afin de pouvoir lancer l'activité et proposer l'offre de services.</p>	<p>Il rend compte de sa réflexion lors d'une soutenance orale réalisée auprès d'un jury d'intervenants et de professionnels du secteur.</p> <p>Les formalités de déclaration de l'activité sont réalisées en cohérence avec l'offre de services : le choix de la structure juridique est pertinent et adapté aux spécificités de l'activité.</p>

			<p>Le budget de fonctionnement élaboré est équilibré : l'allocation des ressources est optimisée.</p>
	<p>C4.2.2. Piloter le processus de communication de l'offre de services, en réalisant des supports sur des formats adaptés et accessibles à tous et visant une clientèle locale et internationale, pour contribuer au développement commercial de l'organisation</p>		<p>Un portfolio accessible de tous est mis en ligne :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les visuels sélectionnés mettent en valeur le savoir-faire déployé • La stratégie éditoriale adoptée la visibilité nationale et internationale de l'offre de services.
	<p>C4.2.3. Protéger juridiquement les créations réalisées en architecture intérieure, en exploitant ses connaissances en matière de droit de la propriété intellectuelle, de droit des dessins et modèles et de droits d'auteur, pour sécuriser leur exploitation.</p>		<p>Une immatriculation à l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI) est déposée pour les créations développées. Les conditions générales de vente du contrat de mission présentent une clause de protection du projet par le droit de la propriété intellectuelle.</p>
<p>A4.3. Développement commercial des services d'architecture intérieure</p>	<p>C4.3.1. Optimiser la structure en déployant des actions de prospection et de gestion de la relation commerciale, afin de faire l'acquisition de clients et les fidéliser dans le portefeuille clients.</p>		<p>Des actions de promotion sont mises en œuvre : elles permettent de développer et fidéliser le portefeuille clients. La clientèle est diversifiée : elle est composée de clients nationaux et internationaux, de particuliers et d'entreprises...</p>
	<p>C4.3.2. Rédiger un contrat commercial de mission de maîtrise d'œuvre, en mobilisant ses connaissances juridiques, pour formaliser et entériner un projet de collaboration.</p>		<p>Les contrats rédigés sont conformes aux principes du droit commercial. Les clauses mentionnées sont juridiquement justifiées et sécurisent la collaboration : objet/mission, rémunération/honoraires, montant de la transaction, délai de réalisation, obligations réciproques.</p>